

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze mars deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique (*a quitté la séance après la question n°5 et est revenue après la question n°10*), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON-BOE Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*, M. OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, M. PELLOUX Jacques *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, et M. FERRON Jean *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2022/39

### **OBJET : FORTIFICATIONS : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR EFFECTUER DES VISITES PONCTUELLES DES FORTIFICATIONS.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

**CONSIDERANT** que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

**CONSIDERANT** que la CCVUSP est sollicitée pour des visites ponctuelles de fortifications en dehors de la période estivale et des vacances de la Toussaint pour lesquelles elle recrute habituellement des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité ;

**CONSIDERANT** le caractère temporaire et à temps non-complet de ce besoin (au regard de la durée hebdomadaire du temps de travail) ;

**CONSIDERANT** la proposition de Mme la Présidente de recruter des vacataires pour effectuer lesdites visites ponctuelles ;

**CONSIDERANT** la proposition de rémunérer la vacation sur la base d'un forfait de 70 € pour une visite de fortification simple et 80 € pour une visite de fortification doublée ;

Sur proposition du Vice-Président délégué au patrimoine culturel et naturel,  
Après délibéré,

- **AUTORISE** la présidente à recruter des vacataires sur l'année 2022.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base de 70 € par visite simple et 80 € par visite doublée.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document et acte afférent à ces recrutements.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

